

Les CHIFFRES au niveau national

Activités

- Entrées de DAL à - 44% par rapport à la même période 2019 et porte essentiellement sur le rechargement
- Stock de DAL est faible (-4000 par rapport à la semaine dernière)
- Entretiens environ 44 000 par jour comme semaine dernière
- Mails entrants : + 9% (même période 2019) / Mails sortants : + 38%
- Délais de traitement des mails 4 Heures
- 3949 : 92% / 3995 : 91%
- Offres déposées - 63% par rapport à 2019. 20400 offres déposées, le plus haut niveau depuis les 16 mars.
- Suivi de l'actualisation 70,4% -> + 3 % par rapport à 2019

Santé & RH

- **Agents Dépistés 44** à vendredi
- **Agents à Risques : 929**
- **Agents en Garde d'enfants 5693** (- 600 par rapport à la semaine dernière)
- **Agents en Congés 7044** (+2800 par rapport à la semaine dernière)
- **Agents en ABAP 2399** (-2286 par rapport à la semaine dernière)
- **Agents en TéléW 27988** (27117 semaine dernière)
- **Agents sur sites 2524** (2145 semaine dernière)

DIALOGUE SOCIAL

NAO 2020 : Négociation prévue en Juin : *C'est là qu'on verra si une augmentation des salaires est possible ou non et si des primes sont prévues et à qui ...*

Projet d'accord OATT CET : n'a pas été valablement signé !

Période POST CONFINEMENT

ORGANISATION

- **Le cadre national (39 pages) est finalisé.** Il s'imposera à tous les établissements, puis qui sera décliné agence par agence aux regards des réalités et des contextes. **Reprise d'activités avec une Préparation de la reprise : semaine prochaine par les équipes dans le respect des mesures sanitaires pour les agents qui iront sur sites.** « Zones rouges / vertes n'ont normalement pas d'incidence sur notre reprise d'activité ».
- **DG : « Pour moi il ne doit y avoir aucune adaptation locale, il y a une déclinaison régionale de l'instruction nationale !! ça ne se rediscute pas !! »**, « On tient autant que vous au cadre national, précis et communication à l'ensemble des personnels. On a été très clair sur le fait que ce n'est pas adaptable ! »
- **Sur les autorisations de déplacements** : la fin du confinement modifie les restrictions, ce qui n'est pas connu ce sont les règles dans les zones rouges. A ce stade possibilité de se déplacer entre zones rouges et vertes ? mais dans tous les cas les déplacements devront s'inscrire avec mesures sanitaires et nombre d'agents max sur sites même si déplacement d'un élu ou mandaté. « Nous **maintenons la prise en charge des frais de déplacement voiture** pour se rendre en agence pour ceux qui utilisent d'habitude les transports en commun »
- **Visites sur sites des élus CSE et RP : Possible !** Prévoir de prévenir en amont les ELD pour anticiper la venue des élu-e-s. La même règle sera imposée aux télétravailleurs qui souhaiteraient venir travailler sur site.

- Message passé aux DRAPS et RH pour **utiliser au max les plages variables d'arrivée et départ** de l'accord OATT **pour que tous les agents n'arrivent pas en même temps.**
- **Si Pas de dotation de matériel sanitaire le 18 mai = pas d'ouverture du site ! Aménagements des locaux ?** Très simple, pas besoin de techniciens !
- **Sur le système de rotation** un système est prévu modèle avec binômes / trinômes pour rotation sur site et télétravail.
- **Sur le maximum sur sites : le plafond d'effectif = ce n'est pas un maximum à atteindre** que ce soit pour agents ou DE (reçus sur Rdv ou urgence et au besoin attente qu'un autre DE sorte pour respecter nb max).
- **Désinfection par les agents eux-mêmes** « on tiendra compte du temps entre chaque RV ».
- **Nettoyage par l'agent lui-même à l'arrivée et départ sur son poste** pour limiter chaque responsabilité individuelle.
- **Une instruction sera envoyée sous peu sur les obligations sanitaires qui s'imposent à chaque agent.**
- Règles de calcul du nombre maxi d'agents est celle mentionnée dans le dossier CSEC en fonction des mesures sanitaires d'éloignement...
- **Sur le port des masques,** le service public ne peut pas obliger les DE à porter un masque mais nous avons choisi de nous doter de suffisamment de masques pour pouvoir en proposer aux DE.
- **Nécessité de vigiles ?** C'est aux DR de décider en lien avec Dape.
- **Sur binôme sanitaire :** hors de question que ce soit CDD ! on a demandé : un manager et un correspondant sécurité, aucun transfert de responsabilité qui incombe elle à l'employeur, c'est d'ailleurs pour ça qu'on insiste pour que règles soient respectées. Formation pour référents sanitaires + tutos diffusés à l'ensemble du personnel.
- **« Je vais demander que les CSE, CSSCT, RP aient connaissance de tous les dispositifs (Go - no go) et j'invite à les demander agence par agence dans les CSE et CSSCT ».** « Je le répète ce dispositif est non adaptable localement ».

RH : RESSOURCES HUMAINES PERFORMANCE SOCIALE

- **Pour garde d'enfants et personnes vulnérables :** L'instruction sera envoyée jeudi ; différenciation pour agents publics et privés. À compter du 11 mai, attente d'instructions. **Mais l'instruction devrait être reconduite à l'identique jusqu'au 31 mai :** ABAP pour les privés, arrêt maladie pour les publics ; Les privés se verront appliquer la pose de RTT obligatoire sur cette nouvelle période. Un « certificat d'isolement » sera à demander pour les agents publics personne fragile. **Les personnes à risque** qui ne peuvent pas revenir en agence sont prioritaires pour l'équipement en télétravail.
- **Tickets Restau :** Demande au prestataire de reprendre et livraison à compter du 18 mai.
- **Sur les 10 euros télétravail :** Essai d'appliquer ça mensuellement et sur fiche de paye (au lieu de versement annuel via note de frais) Versé sur paie de juin de manière rétroactive. Nb : L'Urssaf ne fixe pas barème pour l'indemnisation du télétravail mais des plafonds ! cout des télétravailleurs exceptionnels = 360 000 eur par mois.



Le syndicat qui a du mordant !

Nous contacter :
syndicat.snu.grandest@pole-emploi.fr